

CONTRAT D'ENGAGEMENT 2024/2025
LEGUMES – FRUITS D'ETE - Contrat PLUS

Le présent contrat est établi entre :

Le producteur : Fabrice LHOPITAL, Le Grand Champ – 69510 THURINS Tel : 04 81 18 87 18 / 06 61 44 36 98
N° d'immatriculation : 40489408100011

L'adhérent à l'Association SAONE AMAPORTE

(AMAP DE GENAY, enregistrée en préfecture du Rhône sous le N° W691077122) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (Rue, CP, Commune) : _____

Tel : _____ e-mail : _____

Engagements:

Le producteur et l'adhérent s'engagent à respecter scrupuleusement l'engagement moral qu'ils ont signé auprès de SAONE AMAPORTE (Respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP, et du règlement intérieur de l'association).

L'adhérent s'engage pour les paniers et les modes de paiement cochés ci-après :

1. Choix du panier LEGUMES

- Panier légumes SOLO valeur moyenne hebdomadaire : **7,50 €**
- Panier légumes DUO pour une famille d'une à 3 pers., valeur moyenne hebdomadaire : **11,50 €**
- Panier légumes FAMILLE pour une famille de plus de 3 pers., valeur moyenne hebdomadaire : **16,50 €**

La production maraîchère est irrégulière au cours des différentes saisons de l'année ; pour cette raison, les montants des paniers sont lissés sur l'année.

Date - Heure - Lieu de distribution	Mode de paiement
<p>Lieu de livraison : Halle du marché de GENAY Jour: Le mardi de 18h15 à 19h30</p> <p>Dates des livraisons contractuelles : Du mardi 04/06/2024 au mardi 27/05/2025</p> <p style="text-align: center;">Nb de livraisons : 52 (sauf dérogation : voir Fabrice)</p> <p>En cas d'absence à une livraison, les paniers non pris peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit être récupérés sous forme de paniers plus copieux lors des livraisons suivantes- soit être crédités sur le contrat «PLUS».	<p style="text-align: center;">Montant total sur l'année de mes paniers légumes :</p> <p style="text-align: center;">Total A :</p> <p style="text-align: center;">52 x = €</p>

2. Choix du panier FRUITS D'ETE

10 Paniers FRUITS D'ETE : livraisons uniquement sur les mois de juin-juillet-août-septembre 2024

Valeur moyenne hebdomadaire du panier fruits d'été (fraises, cerises, melon, pastèque) : 6 €

Date - Heure - Lieu de livraison	Mode de paiement
<p><u>Lieu de livraison</u> : Halle du marché de GENAY <u>Jour</u> : Les mardis de 18h15 à 19h30 <u>Dates des livraisons contractuelles</u> :</p> <p>- Fruits d'été : - 10 mardis sur juin - juillet – août-septembre 2024 Soit 10 livraisons en tout pour 60 €</p>	<p><input type="checkbox"/> 10 paniers fruits d'été : 60 €</p> <p>Total B :</p>

Montant total sur l'année de tous mes paniers : Total A + total B = €

Je règle la totalité de cette somme le jour de la signature du contrat, en 1 à 12 chèques à l'ordre de Fabrice LHOPITAL (débités en début de mois ou de trimestre).

J'indique ci-dessous le détail de mes paiements : (nombre et montant des chèques)

-
-
-
-

3 . Choix du contrat PLUS :

Le producteur met à la disposition des adhérents de l'AMAP Saône AMAPorte un choix de « Fruits ou Légumes PLUS » (utilisé pour des surplus de production).

Le montant de ces produits se décompte à chaque livraison sur le crédit choisi ci-dessous sous le contrôle de l'adhérent contractant et du producteur.

Un panier non pris (vacances) peut aussi être crédité sur le contrat PLUS.

10 €

20 €

30 €

40€

50 €

Date - Heure - Lieu de livraison	Mode de paiement
<p><u>Lieu de livraison</u> : Halle du marché de GENAY <u>Jour</u> : Les mardis de 18h15 à 19h30 <u>Dates des livraisons contractuelles</u> : Du mardi 04/06/2024 au mardi 27/05/2025</p>	<p>Un seul règlement le jour de la signature du contrat. Un chèque à libeller à l'ordre de Fabrice LHOPITAL</p> <p><input type="checkbox"/> Un chèque de : € (Le chèque est débité dans le mois suivant la signature du contrat)</p>

Fait en 2 exemplaires à

l'adhérent :

le

le producteur :